



COMMUNE DE CLANS
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-deux et le premier avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, CATAVITELLO Thierry, FAVARO Marion, JACOB Patrick, LAURENT Marianne, MURAZZANO Marc, RALLON Daniel, SAMPEDRO Nathalie.

Absents excusés : Mme BOUZIDI Yasmine représentée par Mme CAILLAUD Madeleine, M. PAPIER Patrick représenté par M. IPPOLITO Philippe.

Absents non excusés :

Nb de membres : 15
Présents : 15
Votants : 15
Pour : 15
Contre :
Abstention :

Délibération n° 2022-10D : Tarif occupation domaine public – Terrasses de restaurants

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2020-26D qui fixait les tarifs concernant l'occupation du domaine public.

Notamment pour rappel le montant annuel de redevance de l'occupation d domaine public pour les emplacements des terrasses des restaurants s'élevait à 5 €/m²

Monsieur le Maire propose de réévaluer ce tarif et propose de l'élever à 8€ /m²

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

ADOpte le nouveau tarif ainsi proposé à 8 €/m² pour les emplacements des terrasses des restaurants,

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture le 04/04/2022
Et publication ou notification du 04/04/2022



Le Maire

Roger MARIA